

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 30 Juin 2025

FG/MV
2025-84

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 30 juin à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le Mardi 24 juin 2025 et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 21 - Représentés : 5 - Absent : 1

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, Mme Martine Guillon, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatier, M. David Revert (à partir de la délibération n°2025-57), M. Lionel Bottin, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguilé, Mme Dominique Vignesoult, M. Pascal Simon, M. Jacques Taque, Mme Jeannine Outin, M. Stéphane Sabathier, M. Hervé Huchet, Mme Rébecca Babilotte, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Eléonore de la Grandière (à partir de la délibération n°2025-54), Mme Fabienne Rubin

ETAIENT REPRESENTES : M. Didier Quenouille (pouvoir à Mme le Maire), Mme Isabelle Drong (pouvoir à Mme Vatier), Mme Adèle Grand-Brodeur (pouvoir à M. Aguilé), Mme Claude Barsotti (pouvoir à Mme Fresnais), M. d'Achon (pouvoir à Eléonore de la Grandière)

ETAIT ABSENT : M. Jean-Pierre Deval

Le Conseil Municipal désigne Martine Guillon comme Secrétaire de séance.

.....

ZAC HABITAT DE HENNEQUEVILLE
AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT DE RÉSILIATION DU TRAITÉ DE CONCESSION
VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION À L'AMÉNAGEUR

Par délibération du 31 mars 2017, le Conseil Municipal a désigné ÉDIFIDÈS en tant que concessionnaire de la future Zone d'Aménagement Concerté à vocation d'habitat dite « ZAC des Bruzettes », et approuvé le Traité de Concession d'aménagement relatif à l'opération. Ce dernier a été signé le 19 mai 2017.

Conformément aux dispositions du Traité de Concession, ÉDIFIDÈS a procédé aux études préalables nécessaires à l'approbation du dossier de création de la ZAC et en a établi les pièces contractuelles prévues à l'article R.311-2 du code de l'urbanisme.

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.311-1 et suivants, R.311-5 et R.311-12

Considérant le Traité de Concession du 19 mai 2017,

Considérant que les études sur l'état initial de l'environnement ont révélé la présence de zones humides sur la quasi-totalité du site,

Considérant que cet événement, indépendant des volontés des parties, modifie substantiellement les conditions de réalisation de l'opération, de sorte qu'elle ne peut être menée à bien,

Les frais exposés par la société Édifidès sont décomposés comme suit :

Catégorie	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
1. Travaux préparatoires	24 538,99	29 446,79
2. Honoraires prestataires	101 133,52	121 360,22
3. Etude environnementale	53 000,00	63 600,00
4. Honoraires et frais de gestion	209 845,50	251 814,60
5. Total	388 518,01	466 221,61

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine et Aménagement du 16 juin 2025,

Vu l'avis de la commission finances et foncier du 19 juin 2025,

Considérant le projet d'avenant résiliant le Traité de Concession, ci-annexé,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** la signature de l'avenant de résiliation du Traité de Concession signé le 19 mai 2017 avec ÉDIFIDÈS ;
- **Autorise** le versement à ÉDIFIDÈS d'une participation de 233 500€ nets couvrant 50,08% des frais exposés par le concessionnaire ;
- **Autorise** le Maire ou un Adjoint le représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

.....
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE